

Schéma régional d'actions des Chambres d'Agriculture pour la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau en Lorraine



Opération Agri-Mieux
AQUAE SEILLE

Fiche bilan 2013



Contexte et objectifs

L'opération Agri-Mieux **AQUAE SEILLE**, située sur la bassin versant de la Seille, est à cheval sur le département de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Il concerne 164 communes (129 sur le département de la Moselle et 35 sur le département de la Meurthe et Moselle), regroupant 90 000 ha de SAU pour 840 exploitations agricoles.

La SAU du bassin versant se caractérise par une part majoritaire de terres labourables estimée à 63%. Les cultures majoritaires sont le blé (29% de la SAU), le colza (16%), l'orge (9%) et le maïs (4%). Les surfaces fourragères sont composées à 78% par des prairies naturelles. Le reste est occupé par du maïs fourrage et par des prairies temporaires.

Le cheptel bovin présent sur l'ensemble des communes du bassin versant est estimé à environ 60 000 têtes dont 18% de vaches allaitantes et 11% de vaches laitières. D'autres ateliers de production de viande sont présents au sein de la zone mais sont vraiment minoritaires, tels que la volaille (33 800 têtes), les ovins (8 500 têtes) et les porcins (2 300 têtes).

Depuis 2003, tout le bassin versant de la Seille a été classé en zone vulnérable. Les agriculteurs sont donc tenus de suivre les exigences de la Directive Nitrate telles que l'enregistrement des pratiques d'épandage des fertilisants azotés, le respect des périodes d'interdiction d'épandage, le calcul prévisionnel de fumure azotée par parcelle en respectant des règles d'équilibre, la couverture des sols pendant la période d'interculture...

L'opération Agri-Mieux **AQUAE SEILLE** a débuté en juillet 2005 pour répondre à une problématique de dégradation de la qualité de l'eau qui affecte les masses d'eau du territoire de la Seille. L'origine de cette pollution est issue en partie par les nitrates d'origine agricole et par les produits phytosanitaires, principalement herbicides.

Deux objectifs sont ciblés à travers cette opération :

- Maintenir la teneur en nitrates sous les 50 mg/L,
- Retrouver des teneurs en produits phytosanitaires à des normes acceptables.

Partenaires et moyens mobilisés

Moyens humains mobilisés : 1,35 ETP

Partenaires techniques : CRAL - CDA54 - CDA57 - Arvalis - Cetiom - SA Loeb Unego - Avenir Agro - Lorca - Hexagrain - Groupement des Producteurs de Blé - Coopérative Agricole de Lorraine - Sodipa Agri

Partenaires financiers :



Descriptif des actions

Réduire les nitrates :

Afin d'atteindre une teneur en nitrates la plus basse possible, les actions suivantes sont mises en œuvre :

- Aide à la réalisation du Plan de Fumure Prévisionnel de Fumure (PPF)
- Conseil sur le raisonnement de la fertilisation azotée des cultures, à l'aide des références régionales sur la base de la caractérisation des sols et l'utilisation d'outils de pilotage sur cultures (Réglette colza, outil LOR'N, JUBIL...),
- Valorisation et prise en compte des effluents organiques dans le calcul de la fertilisation azotée.

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires :

Un premier volet d'animation a permis de sensibiliser les exploitants sur les risques de pollution ponctuelle par la sécurisation des manipulations des phytosanitaires à la ferme et sur les parcelles : conseils sur les aménagements phytosanitaires, aides aux investissements, diagnostics des pulvérisateurs...

Parallèlement, sont testés les méthodes de protection intégrée : allongement de la rotation, introduction de culture de printemps, retard de la date de semis, désherbage mécanique... ; avec notamment la mise en place d'essais pluriannuels « réduction de la pression adventice » dans le cadre du Schéma Régional de Qualité de l'eau.

Ces essais sont régulièrement visités pour être expertisés et voir s'ils sont adaptables au territoire. L'objectif des différents leviers de la protection intégrée est de réduire la pression des adventices, ravageurs et maladies, et donc réduire le recours aux produits phytosanitaires

Un travail est aussi mené sur les eaux de drainage. Deux dispositifs expérimentaux en sortie de drain ont été mis en place, à Malaucourt sur Seille (54) et à Jallaucourt (57).

Indicateurs d'activité

• Parcelles de référence

15 parcelles d'observations / an : suivi hebdomadaire qui permet un ajustement du conseil en temps réel

5 parcelles de démonstrations / an - *Thématique travaillée = désherbage mécanique (herse étrille, bineuse...), micro-doses, interculture...*

• Accompagnement des agriculteurs

8 notes techniques / an, envoyées aux 840 agriculteurs

Thématique abordée : fertilisation des cultures, gestion de l'interculture, les cultures de printemps, l'utilisation du glyphosate...

20 tours de plaine / an - environ 270 participants

Rendez vous au champ, moment privilégié d'échanges entre conseillers et agriculteurs

2 demi-journées techniques / an - environ 40 participants

Échange autour d'un thème spécifique : les protéagineux, l'IFT (Indice de Fréquence de Traitement)...

• Promotion de l'opération

Un blog a été créé en 2008 : <http://amseille.blogspot.com/>. Un article est mis en ligne tous les 15 jours. A ce jour, 7 300 pages ont été vues depuis la création du blog !

• Enquête annuelle :

Chaque année, une enquête téléphonique est réalisée auprès de 50 agriculteurs. En 2012, 42 agriculteurs sur 50 connaissent l'opération. 86 % apprécient les notes techniques qui leur sont envoyées. 100% des agriculteurs participants aux journées techniques sont satisfaits. Plutôt des résultats encourageants !

Et demain, quelles perspectives ?

Sur le volet nitrate :

Concernant l'ajustement des doses d'azote sur les cultures, la préoccupation la plus importante porte sur la juste estimation des fournitures en azote du sol, notamment pour les sols limoneux et argilo-limoneux. En effet, soit les agriculteurs n'en tiennent pas assez compte, soit ils sous-estiment ces fournitures en azote du sol, ce qui peut conduire à de la surfertilisation. Il est en de même concernant les effluents d'élevage.

Sur le volet phytosanitaire :

Le Grenelle de l'Environnement par le plan Ecophyto 2018 impose une réduction de l'usage des phytosanitaires de 50 % ; les actions menées viseront à atteindre à cet objectif avec une sensibilisation importante sur la protection intégrée. A titre d'exemples, les actions suivantes seront travaillées : vulgariser l'utilisation par les exploitants d'un système de protection entre le réseau d'eau et la cuve du pulvérisateur lors du remplissage, inciter les agriculteurs à prendre en compte la formulation et la toxicité d'un produit lors de son achat, promouvoir les itinéraires techniques à bas intrants...